

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2011

### Participants :

S. NOEL - C. HENON – C. MAISTRE – MP. MARTIN – M. GUFFON-LOOS - E. PRICOT - A. ROUX – C. ROUX – Ph. GARCIN –

### Secrétaire de séance

C. ROUX

### Absents

L. TESSIER donne pouvoir à S. NOEL

---

Ouverture de la séance à 19 heures 30.

### 1) L'indemnité au trésorier principal de cluses

Cette indemnité s'élève pour cette année à 409.64€. Approbation à l'unanimité

### 2) Tarification de la saison de ski 2011/2012

La quasi-totalité des tarifs reste inchangée par rapport à l'année dernière, quelques petits réajustements ont été faits concernant les boissons et confiseries. A noter que de la petite restauration sera remise en place cette année gaufres, pizzas et quiches, tout comme la vente de pains, viennoiseries, saucisson et fromage.

### 3) Horaires d'ouverture des remontées mécaniques

La station sera ouverte du samedi 17 décembre au dimanche 11 mars inclus. (Avec possibilité de prolongement de deux semaines le weekend uniquement si l'enneigement est suffisant).

### Elle fonctionnera tous les jours en période de vacances scolaires :

- De 9h30 à 16h30 du 17 décembre 2011 au 02 janvier 2012
- De 9h à 16h45 du 11 janvier au 11 mars 2012

### Hors vacances, du 03 janvier au 10 février 2012 :

- Le lundi de 11h à 16h30
- Les mercredis, vendredis, samedis et dimanche de 9h30 à 16h30
- Fermeture hebdomadaire les mardis et jeudis

#### **4) Le tarif des remontées mécaniques**

Ces tarifs restent inchangés par rapport à l'an dernier :

- Journée adulte 11€
- Journée enfant (-12 ans) 6.50€
- Fil-neige + téléski « les courbes » 5.50€
- Montée simple 2€
- Saison adulte 150€
- Saison enfant 70€
- Promo saison adulte jusqu'au 15/01/2012 75€
- Promo saison enfant jusqu'au 15/01/2012 35€

#### **5) Nomination du régisseur des remontées mécanique et foyer de ski**

Mr Marc BUZZI a été nommé régisseur de la station à l'unanimité

#### **6) Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget**

Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de pouvoir engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

#### **7) Tarification de l'eau**

Une augmentation de 2% du tarif de l'eau est décidée pour l'année 2012. Celle-ci porte à 0,7548 €/M3 la part communale.

#### **8) Approbation d'une convention constitutive d'un groupement de commande concernant une étude relative aux transports publics dans le bassin clusien**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'étude lancée par les communes du bassin clusien en vue de la mise en place d'un réseau de transports en commun par le biais d'une convention constitutive d'un groupement de commande portée par la Commune de Marnaz. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la participation de notre commune à ce groupement de commande.

#### **9) Questions diverses**

- La trésorerie de cluses a récemment informé Mme le Maire qu'une recette de 27 000 euros a été imputée par erreur à la Commune de Nancy alors que cette recette (correspondant à une redevance sur les pylônes électriques) devait revenir à la commune de Marignier. Madame le Maire prendra contact avec le Maire de Marignier afin de convenir des modalités de remboursement de cette somme. Un échéancier sera demandé.
- Le Conseil Municipal donne son accord pour la levée de l'emplacement réservé de Mme Favre Annie sous réserve de la constitution d'une servitude de passage établie devant notaire pour le domaine skiable.

- Des dispositifs alternatifs à la coupure complète de l'éclairage public à certaines heures de la nuit sont en cours d'examen : les réflexions s'orientent notamment vers des systèmes de modernisation plus économes des candélabres les plus anciens dont les ampoules ne seront plus commercialisées d'ici 2014.
- La société Halpades va prochainement réaliser les travaux sur la fosse septique et le garage d'une des maisons du lotissement de la Frasse .Celle-ci pourra être remise à la location après les travaux.
- Bois: la coupe de la parcelle 63 sur la route de Mery est terminée et la peinture des limites de la parcelle 3 sont faites. La réfection de la route de Vormy devrait pouvoir être réalisée en 2012. Une subvention importante nous a été accordée pour la réalisation de ces travaux, le montant restant à charge de la commune sera de 10000 euros . Par ailleurs, le remplacement de quelques bassins sur Vormy est à l'étude tout comme la réalisation d'une réserve d'eau supplémentaire en bas des chalets. Ces travaux sont également subventionnables à hauteur de 70 %.
- Les travaux sur la route départementale dans les rochers sont terminés. Il reste néanmoins quelques petites finitions à effectuer ce printemps.
- L'enquête publique relative à la levée de l'emplacement réservé sur le terrain de Mr Gouchon au Moulin est terminée : elle n'a donné lieu à aucune observation. En conséquence, celle-ci est accordée par le Conseil Municipal

Fin de séance 23h30.